

Copie de conservation et de diffusion, disponible en format électronique sur le serveur WEB du CDC :

URL = <http://www.cdc.qc.ca/prospectives/10/palkiewicz-10-5-1974.pdf>

Article revue *Prospectives*, Volume 10, Numéro 5.

*** SVP partager l'URL du document plutôt que de transmettre le PDF ***

salaires au coût de la vie a ébranlé tout le fragile édifice des conventions collectives. Non seulement il est possible de remettre en cause des ententes préalables, mais il devient naturel de s'interroger sur leur valeur.

Le problème est particulièrement délicat dans le monde de l'éducation. En plus de la sécurité d'emploi et du niveau des salaires, intervient un aspect encore inconnu dans les relations de travail : le changement massif de la nature même de la fonction. Nous étions habitués à discuter de la tâche de l'enseignant, mais il s'agissait toujours de l'enseignant. Voilà que l'on parle de moins en moins de l'enseignement et que l'on se tourne vers l'apprentissage. Cette nouvelle orientation aura de grandes conséquences pour la Centrale syndicale et pour ceux qui œuvrent dans l'éducation. Hier, trois groupes de professeurs suivaient à l'UQAM un cours de didactique qui donne une nouvelle fonction aux éducateurs. Aujourd'hui, ils sont presque mille et en septembre prochain, ils seront au-delà de deux mille, en attendant les instruments individualisés qui permettront à plusieurs dizaines de milliers de professeurs de se perfectionner.

en marge de

LA PROCHAINE NÉGOCIATION

par Jan Palkiewicz

directeur des Services de recherche et de planification,
Commission scolaire régionale de Chambly

Le temps, dit-on, est le meilleur des maîtres. S'il en est ainsi, nous sommes de très mauvais élèves, car d'une fois à l'autre, d'une expérience à la suivante, nous ne retenons pas les leçons

du passé. Nous avons connu les pénibles négociations qui ont précédé le bill 25, nous avons connu le « décret » et nous voilà « gros Jean comme devant. » Dernièrement, l'indexation des

Cette orientation, ai-je dit, aura des conséquences pour la C.E.Q., car c'est une centrale des enseignants, comme il y a actuellement un collège de pharmaciens. Les enseignants et les pharmaciens « remplissent » des prescriptions ; les premiers, les prescriptions qu'ils ont définies eux-mêmes et les seconds, celles qui ont été définies par les médecins. Il n'y a pas si longtemps, les médecins remplissaient eux-mêmes des prescriptions et vendaient leurs propres remèdes surtout dans la médecine esthétique. Aujourd'hui, la différenciation des fonctions distingue les deux catégories des professionnels de la santé. Les pharmaciens ne s'en plaignent pas que je sache. Au contraire,

ils attendent le jour où ils pourront se débarrasser de la pacotille qui aujourd'hui encore remplit les pharmacies. La C.E.Q., si elle n'évolue pas, ne représentera, sous peu, que les enseignants, c'est-à-dire ceux qui dans les professions éducatives seront chargés d'« appliquer des prescriptions pédagogiques » en rapport avec les besoins des éduqués. J'admets que le « passage » des fonctions ne se fera pas du jour au lendemain, mais il faut y penser *avant*, non *après*. Il y aura d'autres éducateurs dont la fonction principale sera de dresser un profil psychopédagogique de chaque éduqué et d'en tirer une prescription qui répondra aux besoins de correction des faiblesses, aux besoins de développement harmonieux, etc. Je n'établis aucune hiérarchie entre ces fonctions et je ne dis pas qu'elles ne sont pas interchangeable. Mais, si des éduqués ont des besoins spécifiques, reflet de leur hérédité, de leurs expériences et de la synthèse qu'ils en font, les éducateurs ont des dispositions qui les orientent vers l'une ou l'autre forme d'intervention pédagogique. Dans des centres d'éducation aux dimensions réduites, les professionnels seront appelés à cumuler plusieurs fonctions ; dans les centres de dimensions plus grandes, apparaîtra une certaine spécialisation qui devient nécessaire.

La spécialisation est un enrichissement mais aussi une faiblesse. Tant que l'on exigeait des éducateurs une simple transmission d'une portion de la connaissance, il était facile d'élargir ou de réduire cette portion. Aujourd'hui, on demande aux éducateurs de remplir des fonctions qui demandent des études particulières, des techniques spéciales et des dispositions exceptionnelles. Prenons comme exemple l'introduction de nouvelles méthodes. Tout le monde parle de la nécessité d'expérimenter, mais peu de gens connaissent la spécialisation qu'exige une véritable expérimentation. On se contente d'essayer, parce que, à part

quelques rares exceptions, les professeurs n'ont pas reçu de formation appropriée qui leur permette d'expérimenter véritablement, c'est-à-dire de préparer un échantillon de la théorie à soumettre au contrôle expérimental d'une part et, d'autre part, de préparer des données pertinentes en vue de la confrontation. Or ceci exige non seulement des connaissances pédagogiques, mais des éléments de statistique, de docimologie, de taxonomie et souvent un talent inné d'observation et d'expérimentation. Je pourrais citer de nombreux autres exemples beaucoup plus frappants encore. L'on voudrait des éducateurs une compétence à toute épreuve là où la famille a échoué (avec sa norme, non de 1/17, mais de 1/1), là où les travailleurs sociaux ne peuvent plus rien faire et même là où la prison n'a aucun effet.

Je voudrais donc que ceux qui vont négocier la prochaine convention collective se souviennent qu'il ne s'agit plus de définir les *tâches* des enseignants, mais des *fonctions* éducatives, et, qui dit fonctions, dit professionnels. Pour revenir à l'analogie utilisée tantôt, beaucoup de personnes se font une image assez exacte de la complexité de la synthèse d'un profil biographique, des données d'une radiographie, d'un électrocardiogramme ou d'une analyse du fonctionnement hormonal. Or, pour comprendre les exigences de la nouvelle approche pédagogique, il faudrait que ces mêmes personnes se souviennent qu'aujourd'hui l'éducateur ne peut ignorer ces moyens d'investigation, mais qu'en plus il doit posséder de solides connaissances de la neurophysiologie, de la psycho-physiologie, de la psycho-sociologie ; qu'il lui faut ajouter à la compétence d'un pédagogue, celle d'un médecin, d'un psychologue, d'un sociologue, etc., car rien de ce qui est humain n'échappe à l'éducation. Il n'est pas question de faire des éducateurs, des surhommes. Il faut simplement penser à leur donner les moyens de faire ce qu'on attend d'eux ●